

ACCUEIL AVEC HEBERGEMENT DE SPORTIFS MINEURS - TEMPORAIRE OU ANNUALISE

Période d'accueil :

Personne(s) en responsabilité d'accueil (Famille d'accueil, ...)

J'atteste (* Cocher les cases) :

Être en relation avec l'USF et y être adhérent.

Avoir un casier judiciaire vierge ainsi que les majeurs vivant au domicile d'accueil. Fournir un extrait du casier judiciaire (B3) au président du club.

Être Assuré en responsabilité civile.

Accompagner le sportif dans ses besoins au quotidien en s'assurant de son bien-être.

S'assurer d'un hébergement propre et décent.

Veiller à la sécurité de son environnement.

S'assurer d'une alimentation saine et équilibrée.

S'assurer que la fiche « Comment réagir » est bien affichée dans le lieu d'accueil.

S'assurer du suivi sanitaire – Tenir à jour une trousse de premiers soins.

S'assurer du suivi scolaire et parascolaire.

Qu'en n'ayant pas l'autorité parentale, j'ai en ma possession les autorisations permettant d'agir au plus vite auprès de médecin(s), ou en cas d'opération.

☐ Autre(s)
.....
.....
.....

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Annexes en pièces jointes, à transmettre au club : « Projet Pédagogique », « Autorisation Parentale »